

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 95-0888/PR/EN portant dénomination du Collège d'Enseignement secondaire de Balbala.

n° 95-0888/PR/EN

Ministère
Ministère de l'éducation nationale

Date de publication
10 octobre 1995

Numéro JO
n° 19 du 15/10/1995

Date du numéro
15 octobre 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

le collège d'enseignement secondaire de Balbala, financé sous forme de don par le Gouvernement du Japon, est dénommé «CES FUKUZAWA».